



Qui aide à quoi dans et autour de l'école?

Pour toute information ou soutien dans vos démarches, n'hésitez pas à prendre contact avec l'Antenne Scolaire.

Antenne Scolaire

71 rue de Fiennes - 1070 Anderlecht
02/529 88 50

antennescolaire@anderlecht.brussels
www.anderlecht.be/fr/antenne-scolaire

À l'initiative d'Alain Kestemont, Échevin en charge de la Prévention avec le soutien du Bourgmestre Fabrice Cumps et du Collège échevinal d'Anderlecht
ERVU: Marcel Vermeulen, Place du Conseil 1
Raadsplein – 1070 Anderlecht



Mise à jour en décembre 2021 par les Services de Prévention du Décrochage Scolaire des communes d'Anderlecht, Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Molenbeek, SaintGilles, Saint-Josse-ten-Noode, la Ville de Bruxelles, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe- Saint-Lambert.

Qui aide à quoi dans et autour de l'école ?

Les Services Communaux de Prévention du Décrochage Scolaire existent dans chaque commune et s'adressent aux élèves habitants ou scolarisés dans cette commune. Ils peuvent être sollicités par le jeune ou sa famille pour chercher des solutions aux difficultés rencontrées qui fragilisent le parcours scolaire : échec, réorientation, exclusion, malaise, démobilitation, etc.

SCPDS*

Le Centre Psycho-Médico-Social est indépendant de l'école. Il peut être sollicité par un élève, un professeur, un parent, dans les difficultés qu'il rencontre et qui mettent à mal l'épanouissement de l'élève. Il soutient l'élève dans le développement de son projet de vie personnel, scolaire et socio-professionnel.

CPMS*

Le Service de Promotion de la Santé à l'Ecole est chargé de la détection et de la prévention de certaines maladies. Il peut être sollicité pour tout problème touchant le bien-être de la collectivité.

PSE*

Les agents des équipes mobiles interviennent dans les situations d'absentéisme ou de décrochage scolaire. Ils sont appelés à agir, après que l'école ou le centre PMS soient intervenus et après le signalement par la direction de l'école auprès du Service du Droit à l'Instruction

Équipes mobiles*

Les médiateurs scolaires sont chargés de mettre en place des processus de médiation en cas de tension ou conflit impliquant des élèves ou parents d'élèves. Le médiateur, tiers, neutre et indépendant offre un processus de médiation permettant de recréer du lien entre la famille/l'élève et l'école.

Médiateur Scolaire*

Les Centres de Planning Familial animent des débats d'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle (EVRAS) en collaboration avec le CPMS et le PSE. Ils reçoivent également les jeunes individuellement pour toutes questions personnelles

CPF*

Les Services d'Accrochage Scolaire accueillent temporairement (période de 3 mois renouvelable 1 fois) des mineurs en absentéisme, en décrochage, exclus ou en crise à l'école. Maximum une année sur toute la scolarité.

SAS*

Les associations de parents veillent à faciliter les relations entre les parents et l'ensemble de la communauté éducative.

Les services d'Aide en Milieu Ouvert proposent des animations dans les écoles touchant l'adolescence et reçoivent les jeunes pour les soutenir dans leurs projets ou difficultés personnelles

AMO's*

Le Service d'Aide à la jeunesse apporte une aide spécialisée aux jeunes (ou aux familles) en difficulté, a un rôle de prévention et d'accompagnement, il travaille en réseau et collabore avec les autres services d'aide.

SAJ*

La Commission Zonale d'Inscription assiste l'élève exclu et ses parents dans la recherche d'école. L'école transmet ses coordonnées au moment de l'exclusion

CZI

Le Service Ecoute-Enfants est un service qui via le numéro 103, répond aux enfants et adolescents qui éprouvent des difficultés et se posent des questions. Tous les sujets peuvent être abordés de manière totalement anonyme

103*

Le numéro vert «Ecoute Ecole» 0800/95.580 est un numéro gratuit d'écoute et d'information mis à la disposition de toutes les personnes adultes confrontées à des situations de violence en milieu scolaire (parents, équipes éducatives,...). Du lundi au vendredi de 9h à 16h.
Le guide parents-école disponible sur www.enseignement.be/ecoleetparents vous donne des clés pour une meilleure compréhension de l'organisation de l'école, du rôle de chaque acteur scolaire et du rôle des partenaires de l'école.

Ecoute école *

Certaines écoles ont mis en place un **Dispositif Interne d'Accrochage Scolaire**. L'élève en décrochage ou en difficulté avec l'école y est orienté par le conseil de classe avec l'accord des parents. Un plan personnalisé est défini conjointement avec le CPMS et le conseil de classe pour un mois, reconduit ou pas selon les besoins

DIAS

* Services soumis au secret professionnel.